

celui-ci, le gouvernement de la province de Québec, par son premier ministre, M. Duplessis, ou un de ses représentants, a-t-il fait une seule démarche pour s'entendre avec le gouvernement fédéral relativement au problème des droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier?

Deuxièmement, le gouvernement fédéral ou l'honorable ministre des Transports est-il toujours prêt à recevoir les représentants du gouvernement de la province de Québec pour étudier et régler, le cas échéant, le problème du péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier?

Enfin, troisièmement, est-ce qu'il est vrai que le gouvernement provincial a obtenu des autorités fédérales ou de l'honorable ministre des Transports la permission d'utiliser une des deux voies ferrées du pont de Québec pour en élargir la voie carrossable?

L'hon. LIONEL CHEVRIER (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les remarques de l'honorable député sur la question des péages sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Il a posé trois questions. Je vais commencer par la troisième, dans laquelle il demande s'il est vrai que le gouvernement fédéral, soit directement, soit par l'entremise du National-Canadien, est entré en pourparlers avec le gouvernement de la province de Québec pour régler la question d'une voie carrossable sur le pont de Québec. La réponse est oui. Je dois dire à l'honorable député que, quoique l'entente ne soit pas encore conclue entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral, les pourparlers sont terminés et il est maintenant convenu qu'une voie carrossable sera construite sur le pont de Québec. Les détails de cette affaire sont assez compliqués pour que je ne les discute pas ce soir, mais c'est un fait que les pourparlers sont terminés. C'est la province de Québec qui s'engagera à voter les dépenses nécessaires pour ouvrir cette nouvelle voie à la circulation des véhicules à moteur.

Quant à la première question, savoir, si le gouvernement de la province de Québec ou aucune agence de cette province ont fait des démarches auprès du gouvernement fédéral pour abolir les droits de péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier, je dois répondre qu'à ma connaissance il n'y a eu aucune démarche de faite et qu'en plus, si ces démarches avaient été entreprises, j'en aurais eu connaissance. Je dois ajouter que certainement aucune démarche semblable à celles qui ont été faites par les autorités provinciales au sujet de la nouvelle voie carrossable pour

le pont de Québec n'ont été entamées dans le cas des ponts Victoria et Jacques-Cartier.

Quant à la deuxième question, l'honorable député pourrait-il la répéter?

M. CÔTÉ (Saint-Jean-Iberville-Napierville): L'honorable ministre des Transports est-il encore prêt à recevoir les représentants de la province de Québec pour entendre les représentations de cette province et étudier le problème de l'abolition des droits de péage sur ces ponts?

L'hon. M. CHEVRIER: Il va sans dire, monsieur l'Orateur, que je suis entièrement prêt à recevoir les représentations, soit de la province de Québec, soit d'aucune agence de la province de Québec, même de l'honorable ministre des Travaux Publics, si cela est nécessaire, pour considérer l'abolition du péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier.

(Traduction)

M. PAUL-É. CÔTÉ (adjoind parlementaire au ministre du Travail): J'étais absent lorsque l'honorable député de Vancouver-Est (M. MacInnis) a commencé ses observations au sujet d'une... certaine question ce soir. A mon sens, il eût mieux valu qu'il attende l'une des deux occasions où la Chambre discutera les questions ouvrières. Je songe, d'abord, à l'étude en comité plénier du bill n° 195 tendant à l'examen, à la conciliation et au règlement des différends du travail. Nous nous attendons à en saisir la Chambre sous peu. En second lieu, nous présenterons prochainement les crédits du ministère du Travail.

Comme je ne suis pas parfaitement au courant du problème qu'a abordé l'honorable député, je ne puis commenter de façon satisfaisante son exposé de ce soir. Je signale, toutefois, qu'à maintes reprises récemment, le ministre du Travail (M. Mitchell) a traité le problème. En réponse aux questions de l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) et d'autres députés, le ministre a exprimé son avis. Je suis donc certain qu'au moment opportun, il donnera les précisions supplémentaires qu'il jugera nécessaires sur le problème à l'étude.

M. MacINNIS: En réponse à l'adjoind parlementaire, je signale qu'une crise sévit. Il ne convient donc pas d'attendre la présentation des crédits ou un autre moment. On tire sur les gens, on les met en prison et des événements de tous genres se produisent. En l'occurrence, il ne faut pas attendre.

Si le ministre du Travail s'était efforcé de donner une réponse satisfaisante à la question